

Compte-rendu du Conseil de Laboratoire du 17 septembre 2009 (16h15-18h10)

Ordre du jour

- Utilisation des fonds au sein du LEMNA
- Communication
- Prochain quadriennal

Présents

Membres nommés : F.C. Wolff, F. Tripier, Detchessahar M., Rowe F.

Membres élus : Brécard D., Bréchet J.P, Le Pen Y., Meyssonier F., Koleva P., Pardo S.

Autres membres : Geffroy B. (EMNA)

Invité : Fabrice Clerfeuille, Directeur de l'IEMN-IAE

1) Utilisation des fonds au sein du LEMNA

Position de la direction : les crédits du LEMNA doivent être utilisés pour la vie scientifique du laboratoire et son animation.

Budget total : environ 56000 euros

Complément versé par l'IEMN-IAE : 10000 euros à disposition du LEMNA, enveloppe complémentaire de 10000 euros à discrétion du directeur de l'IEMN-IAE.

⇒ *Proposition de la direction: pas de prélèvements complémentaires par le LEMNA sur les contrats.*

Prises en charge par le LEMNA:

- Vie scientifique des personnels
 - Déplacements en colloques
 - Services de relecture en anglais
 - Paiement de taxes liées à des soumissions
- Activités scientifiques collectives
 - Organisation des séminaires
 - Frais liés aux jurys de thèse, HDR et comité de sélection
 - Achat de logiciels
- Autres frais : courrier, imprimante, divers.

⇒ Situation particulière des collègues économistes/gestionnaires du LEMNA en poste à l'IUT de Saint-Nazaire: proposition d'une dotation annuelle fixe à déterminer permettant la prise en charge des déplacements (conseils de laboratoire, et participation régulière à la vie scientifique ordinaire – séminaires)

Positions de la direction:

- *Pas de prise en charge pour les fournitures*
- *Pas de prise en charge pour l'équipement individuel : tous les ordinateurs seront à acheter sur ressources contractuelles. Seul l'équipement collectif sera pris en charge par le LEMNA, cela porte sur les imprimantes et la mise à disposition d'ordinateurs fixes dans les salles d'accueil des doctorants.*

Pour chaque nouvel arrivant, il existe les crédits d'installation mis à disposition par le CS de l'Université de Nantes permettant l'achat d'équipement. Les fonds du LEMNA pourraient être utilisés si le dispositif n'était pas reconduit. Dans tous les cas, aucun renouvellement de matériel physique via le LEMNA.

- *Question de la représentation scientifique dans les institutions (présidences de session, conseils scientifiques de revues, etc) : dans les colloques à comité de sélection, aucune prise en charge sans communication. Pas de prise en charge pour les comités éditoriaux.*

En Conseil de laboratoire du 26 février 2009, les règles suivantes avaient été adoptées :

III. Règles de financement des missions pour colloques en France et à l'étranger.

- 1. Le Laboratoire finance au plus 2 colloques au cours d'une même année civile, dont un au plus à l'étranger.*
- 2. Pour une même présentation à un colloque donné, un seul co-auteur sera financé sur les fonds du laboratoire.*
- 3. Tant que le total annuel des missions effectuées par un membre permanent reste inférieur à 350 euros, les missions sont acceptées et ne donnent pas lieu à avis du Conseil de Laboratoire.*
- 4. Au-delà de 350 euros, le Conseil de Laboratoire décide si la mission sera ou non financée.*
- 5. Une condition nécessaire au financement par le Laboratoire est qu'une demande de subvention à la Présidence soit remplie. Cette obligation vaut pour les membres permanents et pour les doctorants. Dans la mesure où le Conseil Scientifique de l'Université de Nantes accorde au plus une subvention pour un colloque donné au cours d'une année civile et au plus une subvention par enseignant-chercheur ou par doctorant au cours d'une année civile, un membre permanent (respectivement, un doctorant) n'aura pas l'obligation de remplir une demande s'il en a déjà obtenue une au cours de l'année en cours ou si un autre membre permanent (respectivement doctorant) va au même colloque (ceci nécessite une concertation préalable entre les membres du laboratoire allant aux mêmes colloques).*

Compte tenu des contraintes qui sont les nôtres, l'objectif est de reproduire ce fonctionnement pour l'année civile prochaine, avec les ajustements suivants.

- *Suppression de l'article 3*
- *les membres permanents et les doctorants du laboratoire pourront être financés pour au plus deux colloques par an, dont au plus un à l'étranger*
- *les budgets pour ces colloques seront les suivantes : le LEMNA accordera au plus 400 euros pour un déplacement en France, et au plus 1000 euros pour un déplacement à l'étranger.*
- *Pour les enseignants-chercheurs membres de l'IEMN-IAE, les fonds financiers complémentaires mis à disposition par la direction de l'Institut pour le LEMNA permettront de compléter ces budgets, dans les proportions suivantes : +200 euros via la composante pour un déplacement en France (soit 600 euros en tout), +500 euros via la composante pour un déplacement à l'étranger (soit 1500 euros en tout).*

- Pour les budgets excédant ces plafonds, les dépenses devront être prises en charge par les membres du LEMNA via d'autres sources (contrats, etc). Les dotations des membres du LEMNA hors Institut seront complétées par leur propre composante d'appartenance.
- Les demandes de fonds auprès du CS sont nécessaires

Afin de savoir si ces règles de fonctionnement seront effectivement soutenables ou non, les membres du LEMNA seront amenés à formuler fin novembre 2009 leurs intentions de déplacement en colloques pour l'année civile 2010. Dans cette phase, plusieurs colloques pourront être annoncés compte tenu de l'incertitude concernant l'acceptation de la communication proposée. Aucun colloque non annoncé initialement ne pourra faire l'objet d'un financement dans l'année.

L'expression des besoins sera lancée rapidement.

Récapitulatif sur les prises en charge:

	Bénéficiaires	Prise en charge LEMNA	Autre prise en charge pour les personnels IEMN-IAE
Colloque en France métropolitaine	Doctorants et membres permanents	Au plus 400 euros	Au plus 200 euros
Colloque à l'étranger	Doctorants et membres permanents	Au plus 1000 euros	Au plus 500 euros
Taxes liées à des soumissions à des revues internationales		Intégrale*	
Frais de relecture		Intégrale* dans une limite de 500 euros par papier	

* Examen des demandes par la direction

Remarques importantes :

- **nécessité d'un avis motivé du directeur de thèse pour les doctorants**
- **aucune prise en charge si pas de communication au colloque**

⇒ *A noter : ce point de discussion en l'état n'a fait l'objet d'aucune décision finale de la part du Conseil de laboratoire. Les choix budgétaires feront l'objet d'une validation lors du prochain conseil de laboratoire.*

Les prises en charge possibles seront ajustées à la baisse si les besoins exprimés par les membres permanents ET les doctorants excèdent les ressources dont disposent le laboratoire.

2) Communications

Points d'information communiqués aux membres du LEMNA.

- ***Documents de travail du LEMNA***

Etat des lieux : 11 documents à ce jour, mise en ligne la semaine prochaine
Référencement HAL et REPEC

- ***Bases de données***

La base de données du LEMNA est en voie de finalisation. Ce projet permettra à chacun de rentrer ses informations en ligne (publications, colloques, etc), ce qui nous donnera ensuite l'ensemble de l'activité des membres du LEMNA en instantanée. Ce compte-rendu alimentera en permanence le site Web du LEMNA.

La saisie sera possible à partir de début octobre.

La date « d'entrée » des activités pour cette base sera le 1^{er} janvier 2006.

⇒ *Alimenter la base de données sera une condition NECESSAIRE pour l'obtention de financement(s) via le laboratoire.*

- ***Site internet***

Structuration de la page du Lemna, principales catégories :

1. Axes de recherche
2. Membres (avec extraction de la base des données)
3. Séminaires
 - a. Séminaire d'économie
 - b. Séminaire de gestion
 - c. Séminaire développement durable
 - d. Atelier finance et risque
 - e. Groupe de recherche en contrôle de gestion
4. Conférences
 - a. 2ème Journées Contrôle de Gestion de Nantes
 - b. 3ème Journée de l'Atelier Finance et Risque de Nantes
5. Documents de travail (lien vers hal) http://hal.archives-ouvertes.fr/LEMNA_WP
6. Publications (avec extraction de la base des données)
7. Contrats et partenariats

- ***Adresse lemna@***

Proposition d'un envoi hebdomadaire « groupé » reprenant les diverses informations

3) Prochain quadriennal

- ***Rappel sur l'évaluation***

Le délai pour remonter les dossiers par la Présidence au Ministère sera pour le 15/10/2010, donc le dossier du prochain quadriennal sera à remonter pour le 15 juin à la Présidence ...

- Etape 1 : chaque directeur sera amené à réaliser une auto-évaluation de son laboratoire d'ici la fin de l'année

⇒ Nécessité d'une mise en route rapide de la saisie des activités

- Etape 2 : chaque directeur de labo sera auditionné au CS en janvier/février

- Etape 3 : finalisation du projet pour le prochain quadriennal jusqu'à la mi-juin

- ***Discussion autour du périmètre du laboratoire***

proposition de la direction : pour le prochain quadriennal, seuls les Enseignants-chercheurs publiant seront considérés comme membres permanents du laboratoire.

Cette stratégie est destinée à accroître la qualité de l'évaluation du laboratoire, dont découlent ensuite les budgets à disposition du LEMNA. Les ratios d'EC publiants sur le total des EC dans un labo sont pris en compte non seulement au niveau national, mais aussi au niveau local via le CS, avec également des considérations sur l'évolution du nombre de publiants par rapport au contrat précédent ... tous ces indicateurs entrent en compte dans les fonds qui reviennent au LEMNA, c'est donc une variable stratégique essentielle.

Pour rappel,

« Pour être déclaré "produisant en recherche et valorisation", la règle appliquée est, sauf exception, celle de l'AERES selon laquelle il faut sur quatre ans avoir publié deux articles dans des revues à comité de lecture pour les enseignants-chercheurs et quatre articles dans des revues à comité de lecture pour les chercheurs. »

Pour plus d'information et la liste des revues prises en compte par l'AERES :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Economie-Gestion>

Parallèlement à ce choix, et dans la mesure où seuls les permanents peuvent disposer de prises en charge pour leur déplacement par le LEMNA, une réflexion sera menée sur comment mettre en place des dispositifs d'accompagnement des collègues aujourd'hui non publiants vers le retour à la publication.

Proposition : prise en charge financière similaire pour les EC non-publiants sur une période de deux ans, révision de la situation à mi-quadiennal suivant la production

- ***Discussion sur les axes et leur animation scientifique***

La direction propose la structuration suivante pour le prochain quadriennal, autour de quatre domaines de recherche

- Le non-marchand : économie sociale et solidaire, protection sociale, ...
- L'entreprise : organisation, information, outils de gestion, économie industrielle, ...
- Environnement et milieu maritime : ressources naturelles, pêche, écologie, ...
- Finance : banque, risque, macroéconomie, ...

Désignation de responsables thématiques, en lien avec les directeurs adjoints, avec trois missions essentielles pour ces responsables :

- Synthèse des travaux réalisés
- Synthèse des projets futurs
- Animation scientifique pour le prochain quadriennal

- ***Discussion sur les membres associés et les doctorants***

Candidatures des associés examinées par la direction : considéré comme associé tout enseignant-chercheur publiant prenant part à une dynamique de recherche au sein du laboratoire

Pour les doctorants/docteurs, il y a changement de laboratoire en cas de nouvelle affectation

4) Points divers

- En économie avait été mise en place une évaluation annuelle de l'avancée des thèses, courant septembre. Celle-ci sera remise en place pour l'année à venir. Ce dispositif permet de faire le point entre le doctorant, son directeur et un autre enseignant-chercheur de l'avancée des travaux.

⇒ Politique commune de laboratoire ?

⇒ Proposition de séminaire doctoral

- Une réorganisation de l'animation scientifique est prévue en gestion pour les doctorants, avec une réoccupation de la salle située en face du secrétariat. L'idée est d'avoir deux lieux « actifs » de travail dédiés aux doctorants au sein des locaux de l'IEMN-IAE, à la fois pour l'économie (ce qui est le cas) et pour la gestion (à venir donc).